

COMMUNIQUE DE PRESSE, Nantes le 13/03/2025

“mise en examen du médecin libéral pour homicide involontaire suite au décès de l’adolescent vacciné contre le papillomavirus” octobre 2023 à Saint Herblain (article ouest France du 5 mars 2025)

Cette fois ci, quelles réponses du ministère de la santé, des ARS, de l’ordre des médecins, de l’Education Nationale ?

Les collectifs citoyens, soignants, particuliers et associations qui s’étaient mobilisés en 2023, et qui militent toujours pour l’arrêt définitif de toute vaccination de masse, accueillent avec intérêt cette dernière décision de justice du mercredi 05/03/2025. Un médecin est mis en examen pour homicide involontaire, à Nantes (Loire-Atlantique), dans l’affaire du collégien de 12 ans décédé en 2023, après un malaise puis une chute des suites d’une vaccination contre le papillomavirus. Le juge d’instruction chargé de l’affaire *« a estimé que la faute médicale commise caractérisait cette infraction »*, a indiqué le même jour, le procureur de la République de Nantes, Antoine Leroy.

A l’époque de l’accident mortel du collégien, survenu le 19 octobre 2023, **les collectifs et les associations** dont l’Union pour la prévention et la gestion des crises sanitaires (UPGCS), réseau des victimes d’accidents vaccinaux (REVAV), ligue nationale pour la liberté des vaccinations (LNPLV), avaient relevé beaucoup d’incohérences et incompétences, et **engagé un référé devant le tribunal administratif de Nantes, demandant la suspension immédiate de la campagne de vaccination, afin de préserver la sécurité physique des collégiens. L’enseignement catholique avait d’ailleurs fait suspendre, le 26 octobre, cette campagne vaccinale au niveau national dans tous ses établissements**, contrairement à l’éducation nationale qui après une suspension de 2 semaines, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, l’avait reprise au 6 novembre 2023. Pour autant, la juge des référés de Nantes avait estimé, sur ordonnance rendue le 22 novembre 2023, qu’en dépit du décès du collégien, aucune urgence ne justifiait la suspension de la campagne de vaccination. Le juge des référés de Versailles a rendu une ordonnance similaire, le 31 mai 2024.

De son côté, l’ARS avait diligenté une enquête administrative après le décès du collégien, ouverte fin octobre et clôturée en novembre 2023. **L’enquête, qui a duré moins d’un mois, n’a relevé aucun « dysfonctionnement sur l’organisation de la campagne de vaccination »** ; quinze mois plus tard, avec une enquête minutieuse, il semble que **le parquet de Nantes ait obtenu davantage d’informations pour conclure à une faute médicale ; dès lors les décisions prises par les juges des référés sont-elles à questionner ?**

L’association E3M (Association d’entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages) avait, quant à elle, **interpellé le ministre de la Santé dès le 25 avril 2023, et saisi le Conseil d’Etat, dès le 3 juillet 2023, soit avant le lancement de la campagne de vaccination** et avant le drame survenu à Nantes, en vue **d’obtenir un moratoire sur la campagne de vaccination.** L’association mettait notamment en avant ses inquiétudes quant à l’adjuvant aluminique contenu dans le vaccin et à la présence de fragments d’ADN du virus HPV, non répertorié sur la notice. **Ils ont lancé l’alerte mais ni le ministère de la santé ni le conseil d’état ne les ont écoutés !**

MAINTENANT, vont-ils reconsidérer la question ?

Avec la décision importante du parquet de Nantes, et constatant à nouveau le silence de l’ARS pays de la Loire, et compte tenu de l’engagement du ministre de la Santé de l’époque Mr Aurélien Rousseau *« tout sera évidemment examiné et rendu public »*, **les collectifs, associations, parents et citoyens attendent que toute la lumière soit faite sur l’ensemble des dysfonctionnements des institutions et organismes décisionnaires pour que la vaccination de masse soit interdite au sein de tous établissements scolaires de la métropole et des outre mers** en raison des conditions inadaptées pour la santé et sécurité des enfants et adolescents.

Les collectifs UNIS, DONT collectif santé 44, collectif santé saint Nazaire, collectif santé mauges, collectif défense des professionnels 49, unis 85, collectif liberté72, unis13, collectif info SANTÉ, REVAV, LNPLV ...

Mail : collectifsunis.stop0508@gmail.com

CONTACT, RÉF. Nantes : Christelle 07 83 85 04 67